**Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2**
**Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC**
**Priorités d'intervention 2024-2025**

Afin de poursuivre son appui aux MRC dans sa compétence en matière de développement local et régional, le gouvernement du Québec a institué le Fonds Régions et ruralité (FRR) - Volet 2. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire annuelle consentie à la MRC pour la soutenir dans son mandat de développement du territoire.

Ainsi, la MRC de Montcalm a conclu en 2020, une entente quinquennale avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lui donnant accès à cette enveloppe budgétaire du FRR pour la période 2020-2025.

Afin de respecter le cadre de cette entente, la MRC doit cibler annuellement les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite concentrer son action en tenant compte des enjeux importants pour son territoire. Ces priorités doivent être rendues publiques par une diffusion sur le site Web de la MRC.

Les priorités d'intervention de la MRC de Montcalm pour l'année 2024-2025 (du 1er janvier 2024 au 31 mars 2025) sont les suivantes :

- Soutenir l'aménagement du territoire;
- Soutenir le développement économique de tous les secteurs;
- Soutenir les milieux de vie et la santé de nos communautés;
- Soutenir et développer le secteur culturel;
- Soutenir et valoriser la réussite éducative;
- Soutenir la concertation régionale;
- Soutenir le transport en commun et collectif;
- Soutenir les initiatives environnementales.